

Date de convocation : 06/07/2020
Nombre de membres en exercice : 15

L'an deux mille vingt, le vendredi dix juillet, à dix-huit heures quinze minutes, les membres du conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis, en séance ordinaire, dans la salle d'animation communale, sous la présidence de Madame SAMSON-RAOUL Caroline, Maire.

Etaient présents : CLECH Chantal, DAOULOUDET Sophie, FAVEAUX Roseline, GERARD Julie, LE GOFF Emilie, LE MEUR Yves, LE ROLLAND Marie-Aimée, LE SENECHAL Caroline, PAUL Mickaël, SAMSON-RAOUL Caroline, THOMAS David, VITEL Jean-Claude.

Etaient représentés : BOCHER Georges pouvoir à LE MEUR Yves

Etaient absents : MEYER Frédéric, OLLIVIER Patrick

Secrétaire de séance : LE ROLLAND Marie-Aimée

Présents : 12 Représentés : 1 Votants : 13

Subvention pour l'achat de matériel orthopédique

Rapporteur Mme LE Maire

Suite à la commission des solidarités du 20/06/2020 et dans l'attente d'information complémentaire, la décision d'une participation sera étudiée lors du prochain conseil municipal.

Madame LE SENECHAL a quitté la séance à 18h18.

Délibération n°2020 – 481 - Procès-Verbal du Conseil Municipal du 12/06/2020

Rapporteur Mme le Maire

Mme le Maire soumet à l'assemblée le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 juin 2020

Le conseil municipal, décide :

- De valider le procès-verbal du 12/06/2020.

La délibération est adoptée à la majorité.

Pour : 12

Contre :

Abstention :

Madame LE SENECHAL arrive à 18h26.

Délibération n°2020 – 482 - Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Sous la présidence de Mme le Maire

Assesseurs : les 2 plus âgés : VITEL Jean-Claude et LE MEUR Yves

et les 2 plus jeunes : LE GOFF Emilie et GERARD Julie

Sous la présidence de Madame Le Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection de trois délégués et de trois suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Il a été rappelé qu'en application des articles L.288 et R. 133 du code électoral, que les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours.

Élection des délégués

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	13
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	13
f. Majorité absolue	7

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
FAVEAUX Roseline	13	Treize
LE ROLLAND MARIE-Aimée	13	Treize
THOMAS David	13	Treize

Proclamation de l'élection des délégués

Mme FAVEAUX Roseline a été proclamée élue et a déclaré accepter le mandat.

Mme LE ROLLAND MARIE-Aimée a été proclamée élue et a déclaré accepter le mandat.

M. THOMAS David a été proclamé élu et a déclaré accepter le mandat.

Élection des suppléants

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	13
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	13
f. Majorité absolue	7

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LE MEUR Yves	13	Treize
SAMSON-RAOUL Caroline	13	Treize
LE GOFF Emilie	13	Treize

Proclamation de l'élection des suppléants

M. LE MEUR Yves a été proclamé élu et a déclaré accepter le mandat.

Mme SAMSON-RAOUL Caroline a été proclamée élue et a déclaré accepter le mandat.

Mme LE GOFF Emilie a été proclamée élue et a déclaré accepter le mandat.

Délibération n°2020 – 483 - Désignation des commissaires de la Commission Communale des Impôts Directs

Rapporteur Mme le Maire

En vertu de l'article 1650 du Code général des impôts, il est institué une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) composée de sept membres : le maire ou l'adjoint délégué, président et six commissaires.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne, être âgé de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrit aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisé avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Le conseil municipal doit donc proposer 24 noms pour les commissaires titulaires et les commissaires suppléants.

Commissaires proposés :

1	BLONDEL Jacqueline
2	BOCHER Georges
3	BOURGADE Alexis
4	CLECH Chantal
5	DAOULOUDET Sophie
6	FAVEAUX Roseline
7	GERARD Julie
8	GERARD Yvon
9	JANNIN Gildas
10	LE GOFF Emilie
11	LE GOFF Pierre
12	LE MEUR Yves

13	LE PAPE Maryvonne
14	LE ROLLAND Marie-Aimée
15	LE ROY Annie
16	LE SENECHAL Caroline
17	MEYER Frédéric
18	MEYER Irena
19	OLLIVIER Patrick
20	PAUL Mickaël
21	PRIGENT Jean-Louis
22	THOMAS David
23	TREDAN Jérôme
24	VITEL Jean-Claude

Vu l'avis favorable de la commission des finances, de l'administration générale et des affaires économique du 19/06/2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Propose la liste ci-dessus,
- Autorise Mme Le Maire ou son représentant à signer tout acte aux effets ci-dessus.

La délibération est adoptée à la majorité.

Pour : 13

Contre :

Abstention :

Délibération n°2020 – 484 - Décision Modificative n°1 / 2020 – Budget Commune

Rapporteur Mme le Maire

Dans le cadre de l'exécution budgétaire, il y a lieu de procéder à des réajustements en modifiant certaines inscriptions prévues initialement au budget primitif de l'exercice en cours.

Il est proposé au Conseil Municipal les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT		
Dépenses		
Chapitre 21		- 13 100,00 €
art. 21318	Travaux autre bâtiment public	+ 1 100,00 €
art. 2132	Travaux bâtiment	- 14 200,00 €
Chapitre 23		+ 13 100,00 €
art. 2315	Travaux de voirie	+ 13 100,00 €

Vu l'avis favorable de la commission des finances, de l'administration générale et des affaires économiques du 19/06/2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la décision modificative n°1/2020,
- Autorise le maire ou son représentant à signer tous actes aux effets ci-dessus.

La délibération est adoptée à la majorité.

Pour : 13 Contre : Abstention :

Délibération n°2020 – 485 -

Rapporteur M. THOMAS

Il est proposé de renforcer la chaussée Chemin des mésanges et parking du cimetière et de solliciter l'assistance de Guingamp-Paimpol Agglomération pour la maîtrise d'ouvrage dans le cadre du Programme d'entretien de voirie hors agglomération 2020.

Cette prestation s'accompagne d'une assistance à Maîtrise d'Ouvrage, à hauteur de 1,5 % du montant HT par GPA.

Le montant de la prestation se définit comme suit :

- Travaux : 26 304,33 €HT
 - AMO : 394,56 €HT
- soit un total : 26 698,89 €HT

Vu l'avis favorable de la commission des finances, de l'administration générale et des affaires économiques du 19/06/2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepter d'adhérer à cette prestation AMO et d'engager les travaux
- Autorise le maire ou les adjoints à signer la convention s'y reportant.

La délibération est adoptée à la majorité.

Pour : 13 Contre : Abstention :

Délibération n°2020 – 486 - Abrogation des délibérations de subvention au Collège Chombart de Lauwe

Rapporteur Mme LE SENECHAL

En raison de la crise sanitaire, le voyage en Angleterre prévu en mai 2020, pour les élèves de quatrième du Collège Chombart de Lauwe de Paimpol, a été annulé.

Une subvention de 65 € par enfant avait été accordée pour ce déplacement, aux élèves suivants :

CRAZ Guillaume
GERARD Nolan
GROUIEC Manon
LE GUEN-CARO Marine
PAUL Manon

Mme GERARD Julie et M. PAUL Mickaël ne prennent pas part au vote.

Vu l'avis favorable de la commission de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et des sports du 22/06/2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'abrogation des 5 délibérations du 21/02/2020.

La délibération est adoptée à la majorité.

Pour : 11 Contre : Abstention :

Délibération n°2020 – 487 - Subvention aux associations

Rapporteur Mme LE SENECHAL

En 2019, il a été attribué 30,50 € par enfant kerfotais adhérent dans une association sportive ou culturelle.

En 2020, la commune propose une subvention de 31 € par enfant inscrit pour l'année en cours dans les associations qui le demandent, et pour lesquelles un bilan financier a été adressé à la commune.

Association		Montant accordé
Cirque en flotte	1 enfant adhérent	31 €
Twirling Club des Alizées	4 enfants adhérents	124 €
Badminton Club Paimpolais	4 enfants adhérents	124 €
CSAL Paimpol Handball	3 enfants adhérents	93 €
Paimpol Goëlo Judo	2 enfants adhérents	62 €
Tennis Club de Paimpol	2 enfants adhérents	62 €
Comité de jumelage Kerfot Yvias Cers		205 €
Don du Sang de Paimpol		120 €
Protection civile		70 €
Visite des Malades dans les Etablissements Hospitaliers (VMEH)	1 adhérente	57 €
Anciens Combattants Yvias Kerfot		205 €

Vu l'avis favorable de la commission de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et des sports du 22/06/2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accorde les subventions mentionnées ci-dessus.

La délibération est adoptée à la majorité.

Pour : 13 Contre : Abstention :

Madame LE SENECHAL quitte la séance à 19h25 et donne pouvoir à Madame FAVEAUX Roseline.

Délibération n°2020 – 488 - Tarifs des loyers au 01/07/2020

Rapporteur Mme le Maire

Les loyers sont révisés au 01/07/2020, en fonction de l'Indice de Révision des Loyers (IRL) du 1^{er} trimestre arrondi à l'euro supérieur.

IRL du 1^{er} Trimestre 2019 = 129,38

IRL du 1^{er} Trimestre 2020 = 130,57

BATIMENTS COMMUNAUX		Tarif au 01/07/2019	Tarif au 01/07/2020
Salle de Yoga			
Salle de Yoga - pour 40 heures	par mois	140,00 €	142,00 €
Salle de Yoga - pour 16 heures	par mois	56,00 €	57,00 €
Logements			
18 Grand'Rue	par mois	419,00 €	423,00 €
4 Place de la Mairie - Appartement 4 A	par mois	509,00 €	514,00 €
4 Place de la Mairie - Appartement 4 B	par mois	453,00 €	458,00 €
4 Place de la Mairie - Appartement 4 C	par mois	422,00 €	426,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte la proposition de Mme le Maire.

La délibération est adoptée à la majorité.

Pour : 13 Contre : Abstention :

Délibération n°2020 – 489 - Tarifs municipaux au 01/01/2021

Rapporteur M. THOMAS

Il est proposé une augmentation des tarifs de 1% arrondi à l'euro supérieur.

Tarifs		Au 01/07/2019	2021
DROIT DE PLACE			
Taxi	par place	89,00 €	90,00 €
CIMETIERES			
CONCESSIONS			
Concession temporaire (15 ans)	par m ²	86,00 €	87,00 €
Concession trentenaire	par m ²	129,00 €	131,00 €
Concession cinquanteenaire	par m ²	196,00 €	198,00 €
COLOMBARIUM			
Concession trentenaire – 1 case de 2 urnes	par case	429,00 €	434,00 €
Plaque (fournie par la mairie)	par unité	139,00 €	141,00 €
JARDIN DU SOUVENIR			
Redevance pour la dispersion des cendres avec plaque (fournie par la mairie)	par urne	65,00 €	67,00 €
BUSES ET PUISARD			
BUSES diamètre 300			
Entrée principale de l'habitation			
6 premiers ml	par ml	31,00 €	32,00 €
au-delà de 6 ml	par ml	37,00 €	38,00 €
autre entrée de l'habitation	par ml	37,00 €	38,00 €
CONFECTION DES PUISARD			
Puisard 50 x 50	par unité	181,80 €	182,00 €
Puisard 45 x 45	par unité	181,80 €	182,00 €
Puisard 25 x 25	par unité	94,00 €	95,00 €

SALLE D'ANIMATION COMMUNALE	2020	2021
Caution (ménage, dégradation, nuisances nocturne)	500,00 €	500,00 €
Forfait ménage moins de 2 heures de travail	66,00 €	70,00 €
Forfait ménage plus de 2 heures de travail	132,00 €	140,00 €
Location vaisselle (100 couverts complets)	71,00 €	72,00 €
Association kerfotaise	1 gratuité par an	1 gratuité par an
Réunion politique	gratuite	gratuite

LOCATION DE LA SAC	du 01/01/2020 au 30/04/2020 et du 01/10/2020 au 31/12/2020	du 01/05/2020 au 30/09/2020	du 01/01/2021 au 30/04/2021 et du 01/10/2021 au 31/12/2021	du 01/05/2021 au 30/09/2021
2 jours week-end et fériés remise des clés le lundi 10 h	448,00 €	377,00 €	453,00 €	381,00 €
1 jour : Théâtre - loto (commune) Théâtre - loto (hors commune) remise des clés le lendemain 9 h	336,00 € 173,00 € 199,00 €	285,00 € 153,00 € 178,00 €	340,00 € 175,00 € 201,00 €	288,00 € 155,00 € 180,00 €
1/2 journée (AG, réunion, apéritif soir) remise des clés pour 22h sinon majoration	202,00 € 40,00 €	171,00 € 40,00 €	205,00 € 41,00 €	173,00 € 41,00 €
pour 2 h (goûter, apéritif midi)	108,00 €	87,00 €	110,00 €	88,00 €
Activité sportive location horaire forfait chauffage par location	23,50 € 20,00 €	23,50 €	24,00 € 21,00 €	24,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte la proposition de Mme le Maire.

La délibération est adoptée à la majorité.

Pour : 13 Contre : Abstention :

Délibération n°2020 – 490 - Facturation des frais de scolarité à la commune de Lanleff

Rapporteur Mme CLECH

L'article L212.8 du code de l'éducation prévoit une participation de la commune de résidence aux frais de scolarisation.

Mme Le Maire souligne que pour l'année scolaire 2019-2020, un enfant de la commune de Lanleff est concerné.

Il est proposé de demander une participation à la commune de Lanleff ne possédant pas d'école de 456,92 € pour l'année scolaire pour un élève de classe élémentaire.

Vu l'avis favorable de la commission de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et des sports du 22/06/2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de demander la participation à la commune de Lanleff.

La délibération est adoptée à la majorité

Pour : 13

Contre :

Abstention :

Délibération n°2020 – 491 - Demande de financement au titre du fonds de concours de Guingamp-Paimpol Agglomération pour le projet d'Isolation des bâtiments communaux.

Rapporteur Mme le Maire

La commune de KERFOT en RPI accueille une cinquantaine d'élèves du CE1 au CM2. Depuis 10 ans, nous constatons une réelle dynamique et de nouvelles familles s'implantent (19 PC sur 6 ans).

Grâce à l'aide de diverses subventions, les différents travaux effectués, l'accès au numérique ont transformé notre école, l'ont rendue plus accueillante, encadrée par une équipe enseignante stable et motivée.

Dans un contexte actuel particulièrement difficile économiquement, ces nouveaux travaux d'isolation permettront de passer des commandes auprès d'entreprises de proximité et dans un délai très court (pendant les vacances scolaires).

Afin de réaliser des économies d'énergie, il est indispensable d'effectuer des travaux d'isolation sur :

- Le secrétariat de l'école -étage- par l'isolation des combles et des murs,
- La classe des CE1-CE2 par l'isolation des plafonds et des combles (toiture refaite en Août 2019),
- La salle informatique par l'isolation des plafonds et des combles (ordinateurs, tablettes et vidéoprojecteurs à disposition),
- La cantine par le remplacement de la porte d'entrée cuisine (en verre sans isolation) par une porte isolante avec soubassement (les autres portes et fenêtre préalablement changées),
- La salle des sports par l'isolation du plafond (sol refait en octobre 2015) et le remplacement de la porte de garage non isolée par 2 parties fixes et une porte vitrée avec soubassement plein permettant l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Vu le plan de financement de l'opération présenté ci-dessous :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT	%
Détail des principaux postes de dépenses		Détails des principaux postes de recettes		
Isolation classe	22 731,96 €	<u>Subventions</u>		
Isolation porte cantine	1 687,40 €	Etat - contrat de ruralité	11 986,65 €	30,00 %
Isolation salle de sport	15 536,13 €	Guingamp Paimpol Agglomération	11 986,65 €	30,00 %
		<u>Commune</u>	15 982,19 €	40,00 %
Total des dépenses	39 955,49 €	Total des recettes	39 955,49 €	100,00 %

Calendrier prévisionnel

Date de démarrage de l'opération : 08/2020

Date de livraison escomptée : 10/2020

Vu le pacte financier et fiscal de Guingamp Paimpol Agglomération instaurant un dispositif de fonds de concours communautaire approuvé par délibération du conseil municipal du 06/03/2020.

Vu le règlement général de fonds de concours approuvé par délibération du conseil municipal du 06/03/2020.

Après avoir entendu le rapport de Madame Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Valide le projet, le plan de financement et le calendrier de l'opération présentée ci-dessus,
- Demande à bénéficier des aides au titre du fonds de concours de Guingamp-Paimpol Agglomération et du contrat de ruralité par l'Etat,
- Autorise le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire, y compris à produire un nouveau plan de financement, la commune s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles de chacun des fonds sollicités.
- En l'absence d'aides, les travaux seront reportés.

La délibération est adoptée à la majorité.

Pour : 13

Contre :

Abstention :

Délibération n°2020 – 492 - Demande de financement au titre du fonds de concours de Guingamp-Paimpol Agglomération pour le projet Mobilité – Piste cyclable.

Rapporteur Mme le Maire

Différents travaux de voirie viennent d'être effectués afin de réduire la vitesse tels que ralentisseurs, rétrécissements de chaussées, rond-point, stops. Malgré ces aménagements, il convient de réduire à nouveau la vitesse et d'assurer la sécurité des enfants, de tous les usagers.

Dans la traversée du bourg, constituées de 2 centralités sur une longueur de 2300 m, la commune de Kerfot décide d'un projet de piste cyclable - liaison douce - limitée à 30 km/h, par un marquage au sol. Celle-ci dessert l'école (du CE1 au CM2), le commerce, les salles de yoga et de sports, les services de la Mairie, la salle des fêtes, la bibliothèque, 4 lotissements, 2 lieux de culte et le cimetière.

Des racks vélos sont déjà installés avec le concours de Guingamp-Paimpol Agglomération sur le parking de l'école et la place de la mairie.

Pour des raisons de nécessité et de sécurité, ces travaux ont été réalisés après le 26 Mai 2020 (courrier GPA du 05/06/20-réf :2020/YT/JP/0097) et avant la fin de l'année scolaire.

Vu le plan de financement de l'opération présenté ci-dessous :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT	%
Détail des principaux postes de dépenses		Détails des principaux postes de recettes		
Piste cyclable	7 831,72 €	<u>Subventions</u>		
		Guingamp Paimpol Agglomération	2 067,57 €	26,40 %
		<u>Commune</u>	5 764,15 €	73,60 %
Total des dépenses	7 831,72 €	Total des recettes	7 831,72 €	100,00 %

Calendrier prévisionnel

Date de démarrage de l'opération : 06/2020

Date de livraison escomptée : 07/2020

Vu le pacte financier et fiscal de Guingamp Paimpol Agglomération instaurant un dispositif de fonds de concours communautaire approuvé par délibération du conseil municipal du 06/03/2020.

Vu le règlement général de fonds de concours approuvé par délibération du conseil municipal du 06/03/2020.

Après avoir entendu le rapport de Madame Le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Valide le projet, le plan de financement et le calendrier de l'opération présentée ci-dessus,
- Demande à bénéficier des aides au titre du fonds de concours de Guingamp-Paimpol Agglomération,
- Autorise le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire, y compris à produire un nouveau plan de financement, la commune s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles de chacun des fonds sollicités.

La délibération est adoptée à la majorité.

Pour : 13

Contre :

Abstention :

La séance est levée à 20h20.